

**RALLYE - SPRINT  
DE HAILLOT  
17 & 18 MAI 2023  
31<sup>ème</sup> édition**

**ECURIE BAYARD**  
A.S.B.L.  
**DINANT**

CHAMPIONNAT DE LA FEDERATION WALLONIE – BRUXELLES  
PROV'HISTORIC MASTERS CHALLENGE (ASAF)  
CHAMPIONNAT PROVINCIAL NAMUR  
CHAMPIONNAT PROVINCIAL BRABANT  
CHAMPIONNAT PROVINCIAL LUXEMBOURG

Le 17 mai 2023 21h30

**Décision numéro 3 : Relative aux convocations en direction de course**

À la suite d'un contrôle effectué durant les reconnaissances, les équipages ayant été convoqués ont été entendus ou ne se sont pas présentés.

**FAITS IMPORTANTS:**

97: VITESSE ELEVEE EN RECONNAISSANCE.

Décision: SEUL ET UNIQUE AVERTISSEMENT POUR L'ÉPREUVE

79 : VITESSE ÉLEVÉE EN SORTIE DE VILLAGE + CONDUITE SPORTIVE EN RECONNAISSANCE + MAUVAISES INFOS SUR LE VÉHICULE DE RECO

Décision: SEUL ET UNIQUE AVERTISSEMENT POUR L'ÉPREUVE

203: VITESSE TROP ÉLEVÉE DANS UN VILLAGE + CONDUITE TRÈS INAPPROPRIÉE EN RECONNAISSANCES (FAITS RELEVÉS À 3 REPRISÉS) + MAUVAISES INFOS SUR LE VÉHICULE DE RECONNAISSANCE

Décision : 15 SECONDES DE PÉNALITÉ. LE CONCURRENT NE S'EST PAS PRÉSENTÉ EN DIRECTION DE COURSE MALGRÉ L'IMPORTANCE DES FAITS RELEVÉS

82 : VITESSE TROP ÉLEVÉE DANS UN VILLAGE + CONDUITE INAPPROPRIÉE EN RECONNAISSANCES (COUPS DE VOLANT POUR FAIRE DÉRAPER L'AUTO SUR LA PLACE DU VILLAGE, MALGRÉ PRÉSENCE D'ENFANTS À VÉLO)

DÉCISION : SUR BASE DES ÉLÉMENTS RECUEILLIS, IL A ÉTÉ RECONNU PAR LE RESPONSABLE DE L'ÉQUIPAGE QUE LE COMPORTEMENT A ÉTÉ COMMIS PAR UN DE LEURS ACCOMPAGNANTS. COMPTE TENU DU FAIT QUE L'ÉQUIPAGE EST RESPONSABLE DES FAITS ET GESTES DE SES ACCOMPAGNANTS, L'ÉQUIPAGE REÇOIT UNE PÉNALITÉ DE 15 SECONDES.

LES AUTRES ÉQUIPAGES CONVOQUÉS SE VOIENT OCTROYER COMME DÉCISION : SEUL ET UNIQUE AVERTISSEMENT POUR L'ÉPREUVE

HENROT HUGUES  
Directeur de course  
Lic . NA835

